



Procès Verbal

du Conseil Municipal du 6 novembre 2024 en mairie

Le 6 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Madame CHEMARIN Maria, Monsieur BASTION Jean-Luc, Madame ER.RAFIQI Magali, Monsieur BURLET Christophe, Monsieur BADOIL Daniel, Madame LEFLON Dominique, Madame CHENAILLES Sandrine, Monsieur JASNOWSKI Renaud, Madame MABON Céline, Madame CABAUSSEL Virginie, Monsieur VATTLET Thierry.

Était absent excusé : Monsieur EUGENE François (pouvoir).

Étaient absents : Madame LOMBARDO Carine, Monsieur MICHEL Sébastien.

QUORUM : la majorité sera à 8 membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02/10/2024
- Délibération : Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le cdg69 pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement
- Délibération : Adhésion au dispositif cdg69 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
- Délibération : Nouveau tarif pour l'activité vélo sur le temps méridien cantine
- Délibération : Garantie de rachat du tènement conformément à la convention avec EPORA.
- Délibération : Ouverture de crédit par une Ligne de Trésorerie Interactive du Groupe Caisse d'Épargne
- Délibération : Décisions Modificatives n°3
- Délibération : Décisions Modificatives n°4
- Présentation du rapport d'activité SIPAG 2023
- Présentation du rapport annuel 2023 du service Assainissement collectif et non collectif
- Rapport des commissions
- Questions diverses
- Rapport des commissions
- Questions diverses



Le compte rendu de la réunion du 02/10/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

→ ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CDG69 POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE » ET APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION

FINANCIÈRE, AINSI QUE DE SES MODALITÉS DE VERSEMENT

À compter du 1er janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents. Le cdg69 a déjà conclu une convention de participation sur le volet prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le

1er janvier 2020. Elle prendra fin le 31 décembre 2025. Cependant certains employeurs, notamment parmi les plus petits, ne disposent pas de système de participation à ce jour. C'est pourquoi le cdg69 a mené des négociations avec son partenaire MNT pour offrir aux employeurs ne disposant pas de convention une solution afin de répondre à leur obligation au 1er janvier 2025

Le cdg69 proposera un nouveau dispositif de financement de la protection sociale complémentaire à partir du 1er janvier 2026 dont la consultation sera lancée courant 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion en prévoyance qui lie la collectivité et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et qui accueille, à titre dérogatoire, les collectivités et établissements publics qui ne disposent pas de convention de participation en cours. Le montant de la participation financière de la commune est fixé à 7 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

→ ADHÉSION AU DISPOSITIF CDG69 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'article L135-6 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation de mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques

- Exemplarité des employeurs publics

L'article L452-43 du Code Général de la fonction publique indique que « sur demande des collectivités et établissements (...), les centres de gestion mettent en place le dispositif de signalement (...) ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes.»

Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose depuis 2021 une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi de piloter ce dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires externes afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du cdg69 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Les collectivités et établissements publics qui le demandent peuvent adhérer au dispositif. La durée de la convention est de quatre ans.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention d'adhésion à ce service et d'autoriser le Maire à la signer, d'approuver le paiement annuel au cdg69 d'une somme de 100 euros relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu de ses effectifs qui comptent 10 agents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

→ MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU TARIF POUR L'ACTIVITÉ VÉLO SUR TEMPS MÉRIDIEEN CANTINE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des séances d'activité Vélo sur le temps méridien sont de nouveaux organisées sur la période scolaire 2024-2025 avec un nouveau prestataire expérimenté et diplômé ce qui engendre un coût plus élevé de l'activité pour la Mairie.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal une augmentation de tarif par séance de l'activité vélo qui passe de 2€ à 3€ par séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette augmentation.

→ APPROBATION DE L'ACQUISITION PAR L'EPORA ET L'IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AD NUMÉRO 389 APPARTENANT À (SNCF RÉSEAU) ET RÉTROCESSION À LA COMMUNE

Mr le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la réalisation de son projet de construction d'une Maison de Santé. Cette opération vise à développer une offre de services et de logements.

Ainsi, la commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner sur les opportunités d'aménagement liées à des acquisitions qui se présenteraient sur les tènements situés dans le périmètre concerné par le projet.

Mr le Maire explique que l'EPORA est arrivé à

un accord avec « SNCF Réseau » en vue de l'acquisition pour 143650 HT € du bien immobilier situé « au lieu-dit La Giraudière à COURZIEU », cadastré section AD numéro 389 pour une contenance de 2309 m².

Mr le Maire rappelle que ce bien sera rétrocédé à la commune ultérieurement, dans un délai maximum de 4 ans, dans le cadre de la future convention d'étude et de veille foncière en cours de signatures entre la commune de COURZIEU / la CCPA/ l'EPORA. C'est pourquoi il demande à l'assemblée la validation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble sus mentionné au prix de 143650 HT € et approuve la rétrocession de l'immeuble, objet de la présente délibération par l'EPORA, à la commune, dans le cadre de la future convention d'étude et de veille foncière en cours de signatures entre la commune de COURZIEU / la CCPA/ l'EPORA.

→ OUVERTURE DE CRÉDIT DE 100 000€ DU GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES SI BESOIN EN FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire explique qu'un décalage entre le paiement de factures de travaux et le versement effectif de subventions pourrait engendrer un problème ponctuel de trésorerie et que par prudence et anticipation il serait intéressant d'avoir prévue l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Le Conseil Municipal, prend connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Autorise Monsieur le Maire à signer si besoin le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) pour une durée de 1 an maximum.

→ DÉCISIONS MODIFICATIVES N°3 OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, pour la bonne exécution des opérations comptables et la conformité des écritures budgétaires, il y a lieu d'approuver les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :
Compte 681 Chapitre 042.....3380€

Recettes :
Compte 70876.....3 380€

INVESTISSEMENT

Recettes :
2804182 Chapitre 040.....3 380€

Dépenses :
2183.....3 380€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

→ DÉCISIONS MODIFICATIVES N°4 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, pour la bonne exécution des opérations comptables et la conformité des écritures budgétaires, il y a lieu d'approuver les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses :
Compte : 204411 Chapitre 041.....+99€

Recettes :
Compte 2111 Chapitre 04.....+99€

Dépenses :

Compte : 231 Chapitre 041.....+1596€

Recettes :
Compte 203 Chapitre 041.....+1596€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION RESSOURCES

HUMAINES

→ L'annonce de recrutement d'un agent technique à mi-temps partagé avec le SIVOM de la Giraudière est toujours d'actualité.

COMMISSION SCOLAIRE

→ Le Conseil d'École s'est déroulé mardi 15 Octobre 2024 à l'École Jacques Prévert.

A la date du conseil, les effectifs sont les suivants : 14 enfants en Petite Section, 10 enfants en Moyenne Section, 12 en Grande Section, 5 enfants en CP, 7 en CE1, 19 en CE2, 7 en CM1, et 11 CM2. Soit 85 élèves au total au 15/10/2024. Une nouvelle élève arrive en Moyenne Section après les vacances d'Automne, l'effectif est donc

de 86 élèves à ce jour.

L'Inspection Académique demande qu'une prévision des effectifs soit établie en fonction de l'état civil 2022.

- Les familles ayant des enfants nés en 2022 sont d'ores et déjà invitées à prendre contact avec Me Leclerc, directrice de l'Ecole par mail 0690929k@ac-lyon.fr ou par téléphone au 04-74-70-84-84
- A la demande des enseignantes, la mairie a acheté 4 ordinateurs portables pour améliorer leur quotidien au travail. L'équipe éducative remercie la Mairie.
- Une habitante de Courzieu, Madame Markowski, donne 2 vidéoprojecteurs à l'Ecole. L'Ecole et la Mairie la remercient.
- Différents projets et actions pédagogiques ont eu lieu ou auront lieu cette année.
- Le Programme PHARE : Afin de renforcer la prévention, l'identification, et la prise en charge des situations d'intimidations, le programme PHARE est mis en œuvre au sein de l'Ecole. A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation rencontrée au sein de l'Ecole, un ou plusieurs élèves pourront être entendus par des membres de l'équipe ressource PHARE dont le rôle est de veiller au bien être des élèves.
Au mois de novembre les classes de cycle 2 et 3 participeront à la journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école.
- Les classes de GS/CP et CM1/CM2 se rendent à la piscine tous les mardis après-midi jusqu'au 21 Janvier 2025.
- Les séances à la Bibliothèque vont reprendre pour des temps de lecture.
- Les CM participeront au cross à Sainte Foy L'Argentière le 2 Novembre.
- Des projets interclasses tels que les Rendez-Vous chantés, les Rendez-vous Littéraires, les Rencontres Tuteurs/Tomates, Fête du court métrage, Grande lessive, Little Beaux Arts... vont voir le jour ou continue d'exister.
- L'équipe éducative réfléchit à la mise en place d'un marché de connaissances en fin d'année. Le projet est en cours de réflexion.
- Pour faciliter la liaison école/Collège, une visite du collège Val d'Argent à Sainte-Foy-L'Argentière

est prévue le vendredi 20 Décembre 2024 pour les élèves de CM1-CM2.

- Les semaines de la Maternelle se dérouleront en Février afin que les parents puissent venir en classe sur le temps d'accueil et découvrir les activités auxquelles participent les enfants.
- Les stages de réussite sont proposés pendant les vacances scolaires afin de pouvoir mettre en place de la remédiation pour les enfants qui en ont besoin. Les groupes d'élèves sont de 6 maximum.
Madame Motillon a réalisé un stage lors des vacances d'Automne, puis d'autres seront organisés lors des vacances de Février et de Printemps. Le dernier sera réservé aux CM2 et aura lieu au collège à la fin du mois d'Août.
- Le Conseil d'Ecole de la Giraudière a eu lieu le même jour que celui de l'Ecole de Courzieu. A ce jour, cette Ecole compte 89 élèves.

COMMISSION SOCIALE

- La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) destinées aux habitants, enseignantes, élus .. organisée le Samedi 12 Octobre 2024 de 9h à 17h a réuni 6 personnes dont 5 de Courzieu. La Commission est en réflexion pour la reconduction de cette formation.
- Pour rappel, le repas des Anciens aura lieu cette année le dimanche 10 Novembre 2024 suite à la commémoration aux Monuments Morts.
- Frigo Solidaire : Le Frigo est vieillissant et doit être remplacé. La CCAS lance un appel aux habitants qui souhaiteraient faire don d'un frigo adéquat pour ce remplacement.
- Un P'tit temps : Le fichier des bénévoles se remplit bien pour la commune de Courzieu. Le CCAS remercie tous les bénévoles déjà inscrits, il est bien sûr toujours possible de le faire.
Un travail de communication est maintenant à réaliser afin que les bénéficiaires franchissent le pas pour s'inscrire et utiliser ce service.

COMMISSION EMBELLISSEMENT, FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT

- Dans le cadre de notre engagement dans le label « Villes et Villages fleuris », nous avons accueilli

le Jury Régional lors de leurs visites d'expertise et de contrôle.

Ces rencontres de terrain permettent aux membres du Jury d'apprécier et d'évaluer les réalisations des communes en terme d'aménagement, et d'embellissement du cadre de vie.

- Le jury régional s'est réuni le 16 Octobre 2024 et a décidé d'attribuer à la commune de Courzieu le label 3 Fleurs et le prix régional de la préservation de la biodiversité.
- Un diplôme sera remis lors de la Journée Régionale et Cérémonie de Remise du Label Villes et Villages Fleuris qui se tiendra le mardi 18 Février 2025 à l'hôtel de la Région.
- La commune félicite toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite : habitants, agents, association du patrimoine, carillonneur, élus !
Ces prix viennent récompenser plusieurs années de travail.
- Rucher pédagogique : Les 3 ruches vont bien grâce notamment à l'accompagnement de Mr PEYLACHON que nous remercions.

BIBLIOTHEQUE

- Le spectacle « La Mouette et le chat » du 3 Novembre à 17h30 et destiné à un jeune public a été un véritable succès regroupant 120 personnes.
Petit rappel, le prochain spectacle « Illusions perdues » d'après l'œuvre d'Honoré de Balzac a lieu le 16 Novembre à 20h à partir de 15 ans.
Entrée libre
- A Aveize, le 14 Novembre 2024 se réunira le réseau des bibliothèques du Territoire : Com'Monly dont Courzieu fait partie par convention.
- En 2024, nous avons accueilli le festival Un Mouton dans le Ciel à Courzieu. En 2025, le festival fera sa 6ème édition du 19 avril au 4 mai. Nous souhaitons reconduire ce partenariat car ce festival est très apprécié. Pour rappel, la commune met à disposition gratuitement une salle et contribue financièrement au cachet du spectacle de façon à rendre les tarifs accessibles à tous.

COMMISSION TOURISME

ET PATRIMOINE

- Four à pain : C'est parti, la dalle principale au sola été coulée dans une bonne ambiance par le groupe de bénévoles. Les travaux se poursuivront fin 2024 et en 2025. Le groupe est toujours ouvert à de nouveaux membres, n'hésitez pas à vous manifester.
- Avis aux Courzerois collectionneurs en tous genres : Vous êtes collectionneurs (monnaies, voitures, motos, timbres, moulins à cafés, bouchons etc etc... ?
La commune organise une exposition de toutes les collections possibles qui existent sur Courzieu.
Cela se déroulera lors de la cérémonie des vœux du 5 Janvier à la Salle polyvalente.
Merci de vous faire connaître en mairie : mairie@courzieu.fr ou 04 74 70 84 05
Plusieurs participants se sont d'ores et déjà manifestés, mais il en existe d'autres !
On vous attend nombreux !
- Ancienne Horloge de l'école de Courzieu : Le projet CHRONOSPEDIA est bientôt terminé.
Une visite courant Octobre a eu lieu dans l'atelier de Monsieur Fustier à Caluire.
Nous attendons encore un devis pour accueillir cette ancienne horloge dans un plexiglas afin de la protéger le plus longtemps possible des mains curieuses.
Nous serons heureux de vous présenter cette réalisation lors de la cérémonie des vœux.
- Pigeonniers : La municipalité recherche toujours une personne qui pourrait s'occuper d'un des pigeonniers. Et vous ne serez pas pris pour un pigeon.
Faites-vous connaître en mairie.
Merci par avance

COMMISSION VOIRIE

- Aménagement Centre Bourg Phase 2 : Eurovia avec lequel le marché a été signé a débuté le pavage autour de l'Eglise et effectuera désormais la préparation pour les enrobés et bétons désactivés.
La municipalité s'excuse pour la gêne occasionnée. Pour des raisons de sécurité les 4 places situées au pied du mur de soutènement place des platanes ont dû être bloquées toute la durée des travaux.

- Les nids de poule ont été comblés sur les routes aux endroits les plus critiques.
- L'entretien des haies par l'épareuse a débuté sur la commune.
- Nous rappelons à tous les propriétaires de terrain en bordure de voie que conformément à l'article R161-24 du Code Rural, la charge de l'entretien de tout arbre, autres végétaux tombant sur la route leur incombent. Les intempéries des dernières semaines ont malheureusement fait beaucoup de dégâts. Nous invitons toutes les personnes concernées à bien vouloir faire le nécessaire dans les meilleurs délais afin d'éviter tout accident dont la commune ne pourrait être tenue responsable.
- Des graines de fleurs vivaces ont été semées sur l'accotement le long du haut de la route de la Verrière afin de réaliser une lisière fleurie. De belles fleurs y verront le jour.
- Projet d'apaisement de la circulation dans la traversée du Bourg : Un échange avec les services du département ainsi qu'avec les riverains impliqués dans ce projet, va permettre une avancée significative dans sa réalisation.

COMMISSION URBANISME

- Un RDV est programmé prochainement pour discuter du bâtiment collectif prévu dans le projet d'extension du bourg sur le quartier de la Croix Rousse.

COMMISSION BÂTIMENT

- Comptoir du Village : L'étude du sol a été réalisée par Fondaconseil. Le géomètre va passer pour effectuer un relevé complet du tunnel se situant sous la place de la mairie.
- Salle Louis Besson : Très prochainement, les bouteilles de gaz qui étaient placées à l'extérieur seront déplacées dans un local devant la salle. Un plombier agréé mettra en conformité et en fonctionnement l'alimentation en gaz de la cuisinière.

COMMISSION FINANCES

- Une subvention départementale de 15 000€ est allouée à la Commune de Courzieu pour la Requalification du Centre Bourg Phase 2. La commune remercie le département du Rhône et ses élus pour cette attribution dans le cadre des Appels à Projets Territoriaux.

COMMISSION JEUNESSE

- Des enfants du Conseil Municipal d'Enfants seront présents pour aider au service du repas des Anciens ce dimanche 10 Novembre 2024. Nous les en remercions.

COMMISSION COMMUNICATION

- Une réunion a été organisée avec l'agence Helli-Hello fin octobre pour échanger et améliorer leur proposition de site internet touristique afin d'être plus proche de nos caractéristiques et spécificités de la commune.

DELEGATIONS EXTERIEURES

- SIVOM : Le terrain de foot est entièrement fermé par du grillage à ce jour, afin que les animaux, les vélos, trottinettes, n'y entrent pas. Il reste les abris de touches à recevoir et positionner. Le terrain sera homologué très prochainement par La Fédération Française de Football. Les entraînements ont commencé pour le bonheur des joueurs et de leurs encadrants. Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la mise en place de cette belle structure, notamment les joueurs qui ont mis la main à la pelle pour réaliser de nombreux travaux périphériques. Cela pour le plaisir des grands et des petits ! La Ligue des champions n'a plus qu'à bien se tenir.
- SYDER : La réception de la Démarche performancielle (passage au LED) est à programmer. Des problèmes d'horloges qui dysfonctionnent sont encore bien présents. Pour remédier à cela, un rendez-vous sur le terrain est prévu le 14 novembre.

Un devis pour éclairer la Montée de La Gorge a été validé en conseil pour une somme restant

à charge communale de 22 000€ étalée sur 15 ans + 2500€ de frais d'étude.

Le Photovoltaïque à la Salle Louis Besson a montré un gain assez faible pour cette année 2024 cependant cette installation n'appartient pas à la commune mais au SYDER.

Etude Photovoltaïque à la Salle Polyvalente : Une étude de couverture photovoltaïque de la salle polyvalente a été réalisée par le SYDER sur le principe de l'autoconsommation. Des renforts de structures seraient nécessaires. Le retour sur investissement se ferait sur 55 ans. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

→ SIPAG : Présentation du rapport d'activité SIPAG 2023. Mme LEFLON expose le rapport d'activité de ce syndicat fort utile pour nos aînés. Ce rapport est consultable en mairie.

→ CCPA : Présentation du rapport annuel 2023 du service Assainissement collectif et non collectif par Mr le Maire.

Présentation de la Feuille de route Petite Enfance et Parentalité de la CCPA et du prochain Service Public Petite Enfance. Ce rapport est consultable en mairie.

La feuille de route doit être adaptée aux besoins de la mise en œuvre du Service public de la Petite Enfance (Loi Travail Plein Emploi du 18 décembre 2023 pour une application au 1er janvier 2025)

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit, à l'article 17, la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant.

Le nouvel article L. 214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), issu de la loi, précise que « I. Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

À ce titre, elles sont compétentes pour :

1) Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur leur territoire ;

2) Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

3) Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même I.

4) Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I

Les compétences 3 et 4 ne seront obligatoires que pour les communes de plus de 3500 habitants.

A ce jour, pas de décret d'application, mais une simple Foire aux Questions qui permet d'affiner et de donner des attendus et des exemples.

Les communes devront délibérer avant fin décembre sur le choix de garder ses compétences ou de les transférer à la communauté de commune.

→ SIVOS : 435 élèves au Collège cette année Il y a une augmentation des effectifs avec 100% de réussite au Brevet des Collèges l'année précédente.

Des actions pédagogiques ont été menées comme WorldSkills, JeuxParalympiques...

Le 16 Novembre auront lieu les Portes Ouvertes du Collège Val d'Argent de 9h à 12h.

QUESTIONS DIVERSES

→ Monsieur Maxime Lardellier, exploitant de 3 licences de Taxi sur la commune, a présenté son activité à l'ensemble du conseil municipal. Il a expliqué son intention de vendre une des licences à Anthony ALEDA, originaire de Courzieu qui s'est présenté à son tour. Le conseil a donné son accord.

→ Un petit rappel de la classe en 5 : Réunion Classe en 5 le vendredi 15 novembre à 19h à la Salle de réunion Salle Louis Besson.

→ Il a été remarqué que le sol souple du city stade est endommagé par endroit.

→ Le mur intérieur de la Salle polyvalente pourrait être abîmé par des ballons de foot non prévus pour jouer à l'intérieur. Nous demandons aux Associations utilisatrices de la Salle Polyvalente de rester vigilantes.

Fin de séance à 23h45

Prochain conseil Municipal :
le mercredi 11 Décembre 2024 à 20h00

Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC

Secrétaire de séance